

**RÈGLEMENT NUMÉRO 197-06-2022**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-06-2022 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN D'ASSURER SA CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT NUMÉRO 68-27-21 DE LA MRC D'ARGENTEUIL**

---

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion est déposé par le conseil municipal à la séance ordinaire du 6 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 197-2013, tel que déjà amendé, de la Ville de Brownsburg-Chatham doit être modifié afin d'assurer sa conformité au règlement numéro 68-27-21 de la MRC d'Argenteuil (règlement de concordance);

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'un processus de modification a été démarré simultanément afin de modifier la carte 5 intitulée « *Les affectations du sol 1/2* » du plan d'urbanisme 196-2013;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en modifiant la délimitation du périmètre d'urbanisation du pôle local de Pine Hill en incluant le lot 4 977 294, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Kevin Maurice  
Maire

---

Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion : 6 septembre 2022  
Adoption du projet :  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet :  
Adoption du Règlement :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

**Annexe 1 : Plan de zonage – Feuillet 1/2**

---

---



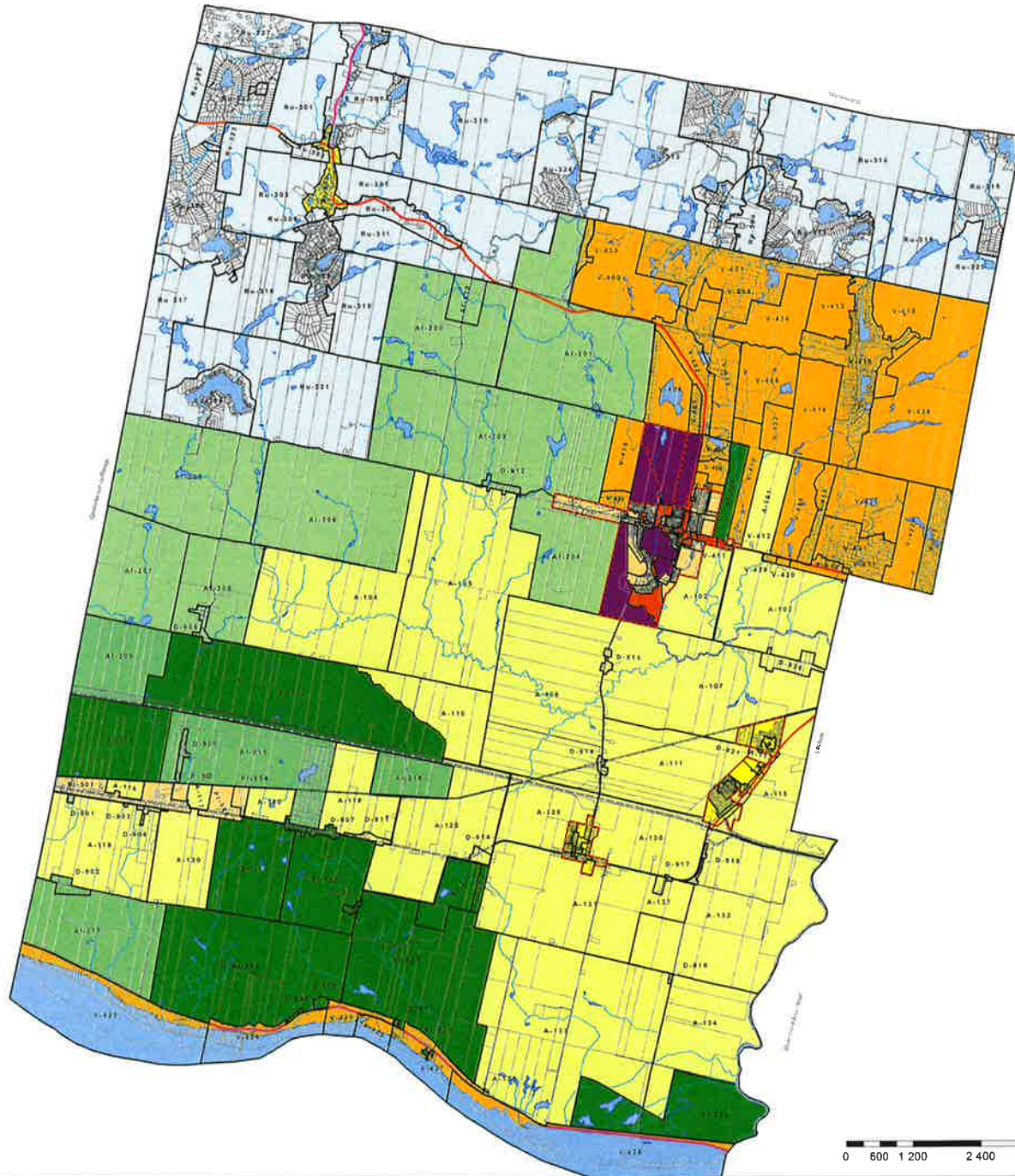
## Règlement de zonage

Annexe 1 :

### PLAN DE ZONAGE

Feuillet 1/2

Ce plan fait partie intégrante du Règlement de zonage de la Ville de Brownsburg Chatham.



- Limite municipale
- Périmètre d'urbanisation
- Lot
- Limite de zone
- Hydrographie
- Cours d'eau
- Autoroute
- Route régionale
- Route collective

#### Affectations du territoire

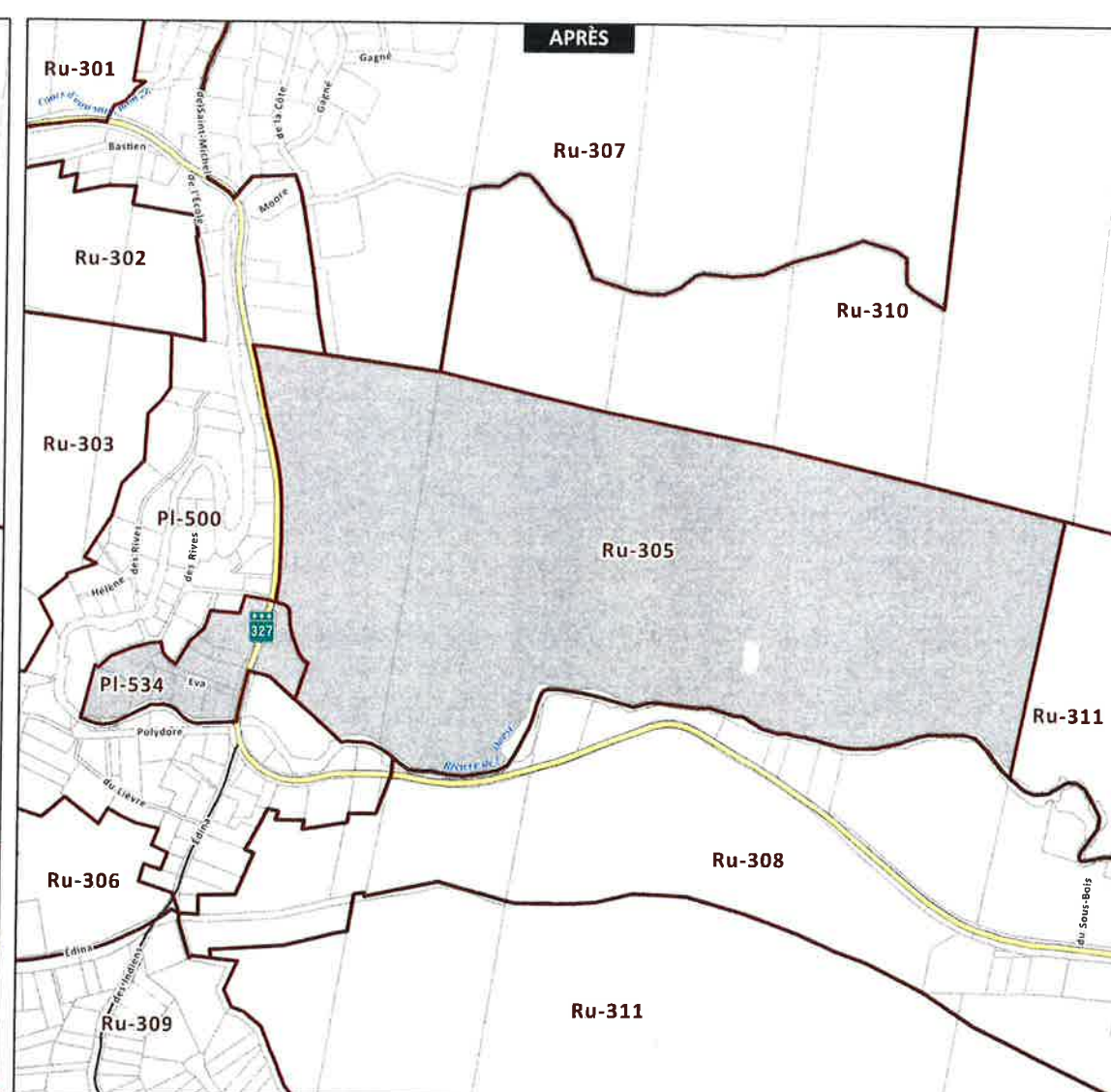
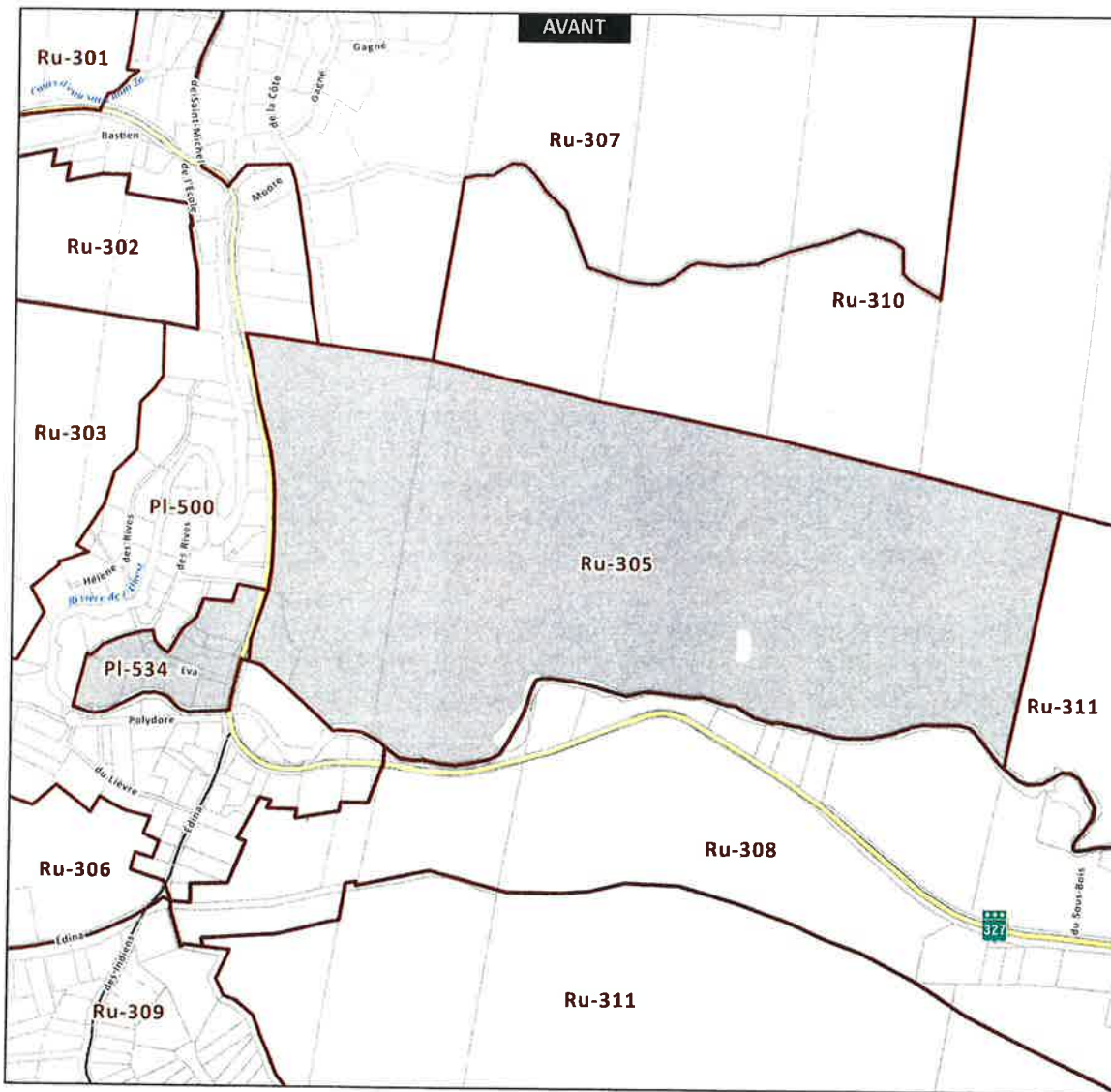
- Affectation agricole dynamique
- Affectation agroforestière type 1
- Affectation agroforestière type 2
- Affectation agroforestière type 3
- Affectation industrielle
- Affectation rurale
- Affectation villageoise
- Affectation pôle locale
- Affectation centre-ville
- Affectation résidentielle

#### MODIFICATIONS AU PLAN DE ZONAGE

| No de règlement | États en vigueur |
|-----------------|------------------|
|                 |                  |
|                 |                  |
|                 |                  |
|                 |                  |

Date: 16 avril 2022  
Échelle: 1:20 000





**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO  
197-06-2022**

**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM**

- Zone visée
- Autre zone
- Unité d'évaluation
- Lot (cadastre)
- Lac/Rivière
- Cours d'eau



Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), Zone 8  
Datum Nord-Américain 1983 (NAD 83)

Données cartographiques de base provenant du gouvernement du Québec  
© Gouvernement du Québec  
© Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
© Canards Illimités Canada, Milieux humides détaillés

Cartographie réalisée par la MRC d'Argenteuil  
Date: 2022-08-24

Ce plan fait partie intégrante du projet de règlement numéro 197-06-2022  
de la Ville de Brownsburg-Chatham

Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a aucune valeur légale.

0 80 160 240 320 400 Meters

1:9 000